

Heures d'ouvertures du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca

CRÉDIT D'IMPÔT ÉCORÉNOV Q-2, R-22

Un crédit d'impôt remboursable pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable est instauré sur une base temporaire. Ce crédit d'impôt est destiné aux particuliers qui font exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de leur lieu principal de résidence ou de leur chalet en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014.

Ce crédit d'impôt, qui sera d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 \$.

Pour donner droit au crédit d'impôt, les travaux réalisés doivent avoir un impact positif sur le plan énergétique ou environnemental et les biens utilisés dans le cadre de ces travaux doivent répondre à des normes reconnues. De plus, l'entrepreneur responsable des travaux doit attester que les biens répondent à ces normes reconnues. Pour ce faire, il doit remplir et signer le formulaire *Attestation de conformité de biens à des normes écoresponsables* (TP-1029.ER.A) et le remettre à son client.

Pour tous les détails allez à WWW.REVENUQUEBEC.CA

RÉNO-VILLAGE

Le programme d'aide Réno Village peut vous être utile.

Il vous offre une aide financière pouvant atteindre 10 000 \$ pour les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste en milieu rural qui désirent effectuer des réparations visant à corriger des défauts graves à leur maison. La valeur du bâtiment ne doit pas excéder 90 000 \$. Le formulaire est disponible au bureau de la municipalité.



DEMANDE DE PERMIS

Si vous prévoyez faire des travaux de construction ou de réparation, n'attendez pas la journée même pour demander votre permis. Prenez rendez-vous avec madame Élise Rousseau-Bérubé, inspectrice des bâtiments. ☎ 851-3009 poste 4. Madame Rousseau-Bérubé est disponible les lundis, mardis et les jeudis.

AIDE POUR COMPLÉTER DÉCLARATION DE REVENUS

Le Centre d'Action Bénévole des Basques offre de faire compléter les rapports d'impôts aux personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale, de sécurité de revenu, d'allocation du conjoint et de supplément de revenu. Prenez rendez-vous au 418-851-4068.

1^{ER} VERSEMENT DE TAXES / 12 MARS 2014

Paiements de taxes municipales via Internet par Accès-D, par chèque ou en venant nous rencontrer au

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Le lundi 10 mars, le lundi 14 avril à 19h30 au 17, rue de l'Eglise- Riv.-Trois-Pistoles. Salle municipale.

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, 2^e Rang Centre, Notre-Dame-des-Neiges (Qc) G0L 4K0

Tél. : (418) 851-3009

Année 12, Numéro 2 Mars 2014

HORAIRE D'OUVERTURE PATINORE & SALLE DE JEUX

Lundi au vendredi (3 au 7 mars 2014)

| | |
|----------------|--------------------------------|
| Patinage libre | 13H30 à 15H00 18H30 à 19H30 |
| Hockey | 15H00 à 17H00 19H30 à 20H30 |

Samedi, dimanche (8 et 9 mars 2014)

| | |
|----------------|--------------------------------|
| Patinage libre | 13H30 à 15H00 18H30 à 19H30 |
| Hockey | 15H00 à 17H00 19H30 à 20H30 |

Fermeture du local et des activités au plus tard à 21h00

Ouverture de la patinoire si la température le permet

Téléphone du local : 418-851-2006

NOUVEAUTÉ

Jeux X-BOX disponible pour les utilisateurs de la salle.



-CONCOURS- -CONCOURS-

IMAGINE L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges lance un CONCOURS ouvert à tous !

Nous planifions aménager un PARC INTERGÉNÉRATIONNEL sur le très enchanteur site de la Grève-Morency et réclamons votre participation. LE PROJET VOUS APPARTIENT, INSPIREZ-NOUS !

Voici les règles du jeu :

BONNE NOUVELLE, il n'y a pas de règles précises. Nous mettons à votre disposition un plan du site (disponible au bureau municipal, à la Fromagerie des Basques, au café Grain de folie et via le site Internet de la Municipalité). Dessinez et/ou écrivez nous comment ce projet prend forme dans votre imagination.

À titre d'information :

- Nous avons accès à plusieurs arbres matures qui pourront être transplantés sur place,
- Nous aimerions que le site soit divisé en aires de jeux : pour les 18 mois à 5 ans, pour les 5 ans à 12 ans et pour les 12 ans et plus (incluant les aînés),
- Nous aurons besoin d'une aire de repos et d'une unité sanitaire,
- Les objectifs visés : population active, interaction sociale, mise en valeur du site.

PRIX POUR LE PROJET LE PLUS INSPIRANT : Deux billets de ski au parc du Mont-St-Mathieu (pour la saison 2014-2015), un certificat cadeau de 25\$ au café Grain de folie!, un panier de fromage de la Fromagerie des Basques ainsi que votre nom inscrit comme gagnant du concours sur une plaque à l'entrée du site.

DATE LIMITE : 31 mars 2014

Déposez votre projet au bureau municipal :
4, 2^e rang Centre, Trois-Pistoles (Qc) G0L 4K0
(418) 851-3009, poste 4

ENTENTE INTERMUNICIPALE CHRONIQUE

2^e DE 4

Rappel de l'utilité : Des ententes inter municipales permettent aux municipalités de s'associer pour mettre en commun des biens et des services. Pour cette deuxième chronique, nous aborderons l'entente en matière d'assainissement des eaux usées conclue avec la ville de Trois-Pistoles.

L'**assainissement** est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différentes composantes. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, des déchets solides. Ainsi, les eaux usées domestiques sont les eaux provenant des cabinets d'aisance ainsi que les eaux ménagères (eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et eaux générées par certains appareils d'usage domestique autres qu'un cabinet d'aisance). Il est primordial que ces eaux soient gérées adéquatement afin de protéger la santé publique, de préserver nos cours d'eau et d'offrir un environnement sain aux générations futures. Littéralement « l'action d'assainir » comprend l'ensemble des techniques et méthodes visant à traiter les eaux usées.

En 2014, le budget de la VILLE prévoit d'importants travaux d'entretien devant être effectués aux étangs aérés (vidange des boues d'un étang aéré) pour un montant de 109 666 \$. Ce qui constitue pour la MUNICIPALITÉ un impact énorme pour les utilisateurs-payeurs du service d'égout. **En effet, notre quote-part passe de 20 816\$ à 37 824\$, soit un montant supplémentaire de près de 17000\$, faisant en sorte de faire passer la tarification d'égout pour une résidence de 225\$ à 340\$, soit une hausse de 115\$.**

Pour une meilleure compréhension de la tarification du service d'égout, voici, un extrait de l'entente en matière d'assainissement des eaux usées

Signature du protocole : Ainsi, le 6 décembre 1990, la MUNICIPALITÉ de Notre-Dame-des-Neiges et la VILLE de Trois-Pistoles signaient un protocole d'entente relativement à l'exploitation par la fourniture de services de la part de la VILLE d'un système commun d'assainissement des eaux usées. Cette entente a une durée de 20 ans et se renouvelle automatiquement par période successive de 10 ans. **Objet de l'entente :** L'entente a pour objet l'entretien, l'exploitation et l'opération des ouvrages d'interception, de traitement et de disposition des eaux usées en provenance du réseau d'égout de la MUNICIPALITÉ et de la VILLE. **Mode de fonctionnement :** La VILLE fournit le service à la MUNICIPALITÉ en ce qui a trait à l'exploitation, à l'opération et à l'entretien des ouvrages communs. Ainsi, les ouvrages communs à l'entente sont les intercepteurs gravitaires, le régulateur de débit, la station d'épuration d'une capacité de 4 290 m³/d et l'émissaire pour acheminer vers l'effluent les eaux assainies et traitées par la station d'épuration au ruisseau situé à l'ouest du site de traitement. Noter que la station d'épuration et les étangs aérés sont situés sur le territoire de la VILLE.

Mode de répartition des coûts d'opération et d'exploitation : La contribution financière de la MUNICIPALITÉ et de la VILLE aux coûts d'immobilisation des **ouvrages d'interception** s'effectue en proportion des charges hydrauliques et que la contribution financière de la MUNICIPALITÉ est de 15,36 %. La contribution financière de la MUNICIPALITÉ aux coûts des immobilisations des **ouvrages d'équipements de procédés** représente 45 %. Finalement, la contribution financière aux coûts d'immobilisation **des ouvrages civils au traitement** s'effectue en proportion des charges hydrauliques. Ainsi, pour déterminer lesdites charges, 12 échantillonnages sont effectués simultanément par la MUNICIPALITÉ et LA VILLE au cours de l'année.

Païement des contributions financières : La MUNICIPALITÉ acquitte sa quote-part des coûts afférents à l'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier en cours, en 12 versements égaux et consécutifs, payables à l'avance le premier de chaque mois dudit exercice. **Budget :** Chaque année, la VILLE dresse le budget des coûts afférents et le transmet à la MUNICIPALITÉ en indiquant sa contribution financière estimée pour l'année. La MUNICIPALITÉ peut faire des représentations qu'elle juge à propos concernant ledit budget avant le 15 novembre de chaque année. Par la suite, la VILLE adopte le budget et le transmet à la MUNICIPALITÉ. **Partage de l'actif et du passif :** La VILLE et la MUNICIPALITÉ conviennent que le partage de l'actif et du passif s'effectue dans la même proportion que leur contribution cumulative au coût des ouvrages communs. L'actif est calculé en soustrayant les subventions reçues du gouvernement du Québec des coûts de construction et d'achat, auquel est appliquée une dépréciation linéaire annuelle de 5%. En ce qui a trait aux ouvrages communs, la VILLE s'engage à racheter la quote-part de la MUNICIPALITÉ, le cas échéant, la MUNICIPALITÉ s'engageant, pour sa part, à vendre sa quote-part à la VILLE.

Nous vous reviendrons au prochain bulletin avec l'entente inter municipale sur le service d'aqueduc.

CARNAVAL OPTI-NEIGE

7-8-9 MARS 2014

VENDREDI 7 MARS

- 17h à 20h 2 bières + ailes de poulet à 12\$, resp Thérèse Jean & Nancy Lafond
18h à 20h Fort Boyard, resp Jeannette Lévesque
20h30 Mot du Président du carnaval M Denis Rioux
Présentation des Ducs et Duchesses, resp Valérie Albert & Louise Plourde
22h Jukebox Girls pour vous faire danser

SAMEDI 8 MARS

- Midi Diner hot-dog et soupe à Denis, resp Luc Michaud & Jean-Marie Dugas
Hot-dog : 1.50\$, Soupe 2.00\$, enfant 12 ans et moins : gratuit
Après-midi Amusements sur le site : activités diverses, pêche à la truite, resp Jeannette et Jean-Philippe Gagnon
Jeux de société, resp Valérie Albert
Glissades
15h30 Cabane à sucre, resp Denis Rioux
18h Souper Méchoui, Éric Mailloux, Places limitées
Adultes : 15\$, Enfants 6 à 12 ans : 8\$, 5 ans et moins : gratuit
Cartes en vente auprès du comité, resp Myriam Dupuis 851-3414
20h30 Couronnement du roi et de la reine, resp Valérie Albert & Louise Plourde
21h Mot de la Présidente du Club Optimiste
Jeannette Lévesque
Terminez la soirée en danse avec le groupe Les RockerPanels

DIMANCHE 9 MARS

- 11h30 Conte animé en pyjama, resp Valérie Albert
11h à 14h Brunch du Carnaval
Adultes : 12\$, Enfant 6 à 12 ans : 5\$, 5 ans et moins : gratuit
Cartes en vente sur place, resp Denis Leblond 851-3414

Service de raccompagnement toute la fin de semaine !

